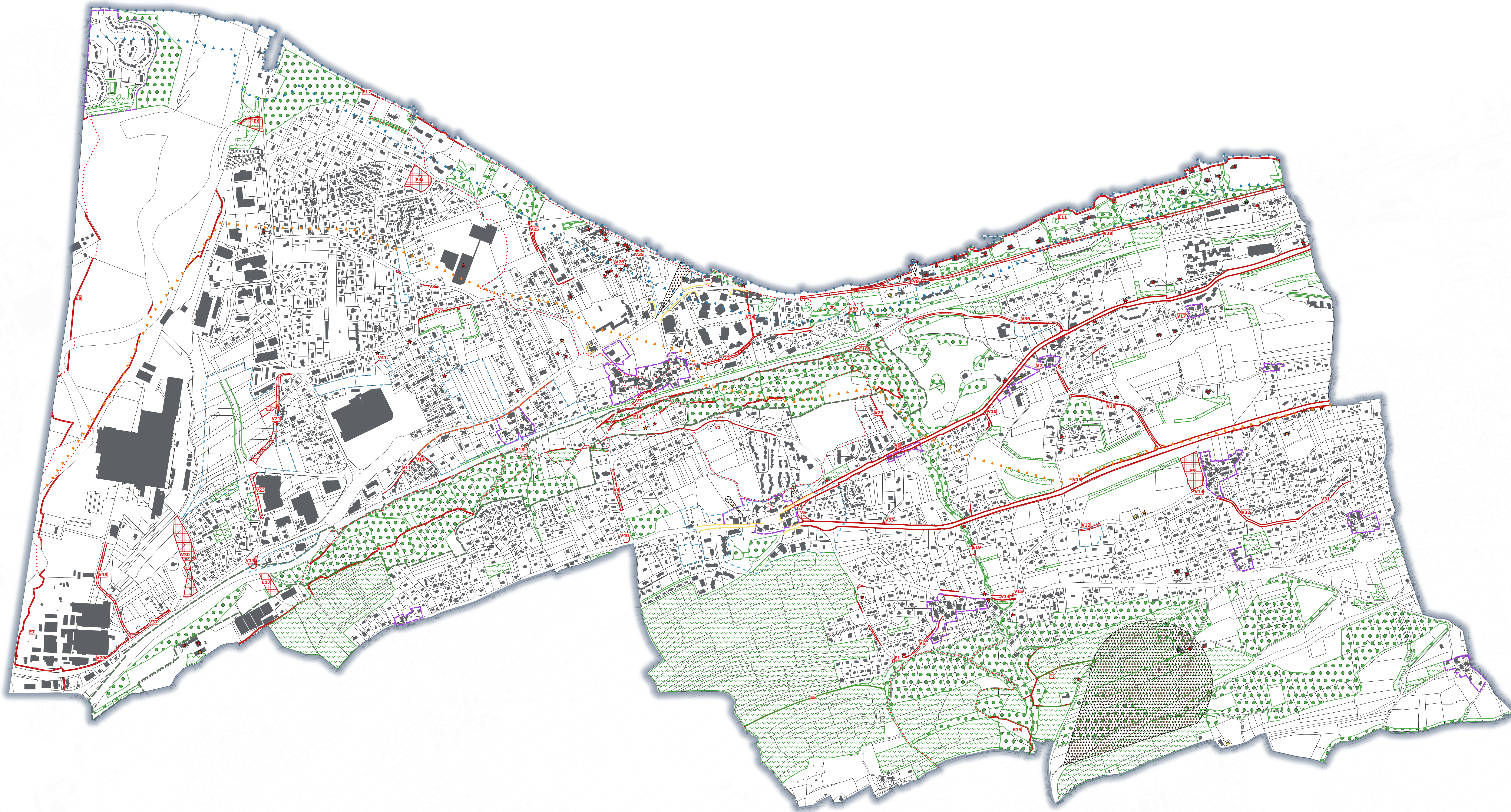




Légende

- Prescriptions ponctuelles**
- ★ Elément de patrimoine bâti remarquable
 - ☆ Changement de destination
 - ★ Changement de destination et bâtiment remarquable
 - ★ Éléments patrimoniaux non bâtis remarquables repérés
- Prescriptions linéaires**
- Secteur de diversité commerciale
 - - - Sentier piéton
 - Ligne de recul minimum
 - ▼ Limite de la bande littorale de 100 mètres
 - ▼ Limite de l'espace proche du rivage
- Prescriptions surfaciques**
- Éléments de paysage remarquable
 - Emplacement réservé
 - Espace boisé à créer
 - Espace boisé classé
 - Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Secteur bâti remarquable
 - Secteur de continuité écologique
 - Cône de vue



DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAOIE



PLAN LOCAL D'URBANISME

Document graphique
Plan de zonage

Version pour approbation

Planche "Territoire"
1/5500